



## DOSSIER D'INSCRIPTION EN FORMATION PRÉ PROFESSIONNELLE

**Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur en préfiguration (CPES)  
Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI)**

**ANNÉE 2020 - 2021**

**(candidats âgés de 17 à 25 ans au 31 décembre 2020)**

Le Conservatoire de Grenoble propose un enseignement du théâtre, organisé autour d'une équipe d'artistes enseignants, professionnels du spectacle vivant. Cet enseignement est renforcé par des interventions ponctuelles d'artistes et de pédagogues extérieurs (stages, master-class, rencontres...).

Le projet pédagogique vise à transmettre les bases techniques, théoriques et artistiques indispensables à la pratique du théâtre dans sa richesse et sa diversité.

*L'enseignement du théâtre favorise le développement de la personnalité, de la sensibilité et de la compréhension du monde. Il a pour objectif majeur de transmettre à un public le plus large possible les acquis fondamentaux d'une formation artistique qui lui permettra, tout au long de sa vie, d'appréhender la richesse et la diversité des expressions artistiques d'hier, d'aujourd'hui et de demain.*

*La diversité des parcours pédagogiques proposés par le Conservatoire, enrichis de multiples rencontres et expériences, vise à accompagner les élèves vers l'autonomie et à leur donner les outils nécessaires à la compréhension et à la pratique de cet art, que leur projet de formation soit amateur ou professionnel.*

**Le partenariat conventionné avec l'Université Grenoble Alpes (UGA), département « Arts du spectacle », permet aux élèves qui le souhaitent de suivre parallèlement le cursus d'enseignement du théâtre au Conservatoire et le cursus de la licence Lettres et arts du spectacle à l'Université Grenoble Alpes.**

**Le statut d'Artiste de Haut Niveau (AHN) peut être accordé aux élèves du Conservatoire inscrits en cycle 3 ou en CPES en préfiguration / CEPI et leur permettre de suivre en parallèle des études supérieures à La Communauté Université Grenoble-Alpes, l'Université Grenoble-Alpes, l'Institut Polytechnique de Grenoble, l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble ou l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble.**

## ENSEIGNEMENT PRE PROFESSIONNEL : CPES en préfiguration / CEPI

L'enseignement en CPES en préfiguration / CEPI est destiné aux élèves âgés de 17 à 25 ans, ayant déjà appris et pratiqué les bases du jeu théâtral et qui envisagent une orientation professionnelle dans le domaine du théâtre.

Une équipe pédagogique intervient auprès des élèves et leur permet d'acquérir les bases de pratiques diverses et complémentaires qui viendront nourrir leur pratique théâtrale.

Depuis la création de la classe CPES, des ateliers dédiés à la préparation aux concours des écoles supérieures sont dispensés.

L'enseignement hebdomadaire est renforcé par des stages de pratiques spécifiques : clown, commedia dell'arte, écriture, masque, interprétation, dirigés par des spécialistes.

Des masters class, des rencontres avec des artistes invités sont organisés autour des spectacles de la saison culturelle.

Le cursus s'appuie sur un réseau de partenaires du territoire afin d'être au plus près de la réalité professionnelle : MC2, Hexagone, Théâtre municipal, Théâtre de Poche, Théâtre 145, Troisième bureau, Le Pacifique et autres théâtres et compagnies grenobloises.

### Objectifs :

Approfondissement des bases acquises : l'interprétation, le corps dans l'espace, la voix, la connaissance des répertoires classiques et contemporains, français et étrangers avec une ouverture sur la mise en scène et la dramaturgie. Autonomie de l'acteur, de l'artiste créateur.

Préparation aux concours des écoles supérieures.

### Admission :

Début septembre, sur examen pour les candidats âgés de 17 à 25 ans, non lycéens, ayant déjà entamé une formation théâtrale depuis au moins un an.

### Organisation :

Le parcours dure de **2 à 3 ans** à raison de **16 à 20 heures** de cours hebdomadaires.

Le contenu pédagogique de l'enseignement en CPES en préfiguration / CEPI comprend :

- ✓ Des ateliers d'interprétation théâtrale (minimum 10 h hebdomadaires).
- ✓ Des ateliers de technique vocale et chorégraphique (cours individuels et collectifs).
- ✓ Des ateliers de jeu face à la caméra, préparation aux castings.
- ✓ La préparation aux concours des écoles supérieures.
- ✓ Des stages menés par des intervenants extérieurs sur des pratiques spécifiques (clown, marionnettes, masques...).
- ✓ Des projets interdisciplinaires avec la danse et le chant (cabaret, théâtre musical, danse-théâtre...).
- ✓ Des ateliers de son et vidéo.
- ✓ La réalisation de projets personnels.
- ✓ Le suivi de spectacles et des rencontres-débats avec des artistes et des professionnels du spectacle.
- ✓ La rencontre inter cycles pour partager les travaux théâtre, chant, danse : *Les Soirées Croisées*
- ✓ La participation au festival *Regards croisés*, lectures mises en espace de textes contemporains, organisé par le collectif Troisième bureau.
- ✓ La présentation des travaux collectifs, individuels, cartes blanches, examens dans les Théâtres de la Ville.

### Validation des études :

La fin du cursus CPES en préfiguration / CEPI est sanctionnée par le Diplôme d'Etablissement / d'Études Théâtrales (DET).

### Orientation :

Écoles supérieures.

Insertion professionnelle.

**Tous les cours sont obligatoires et requièrent l'assiduité.**

**Les élèves doivent fournir un travail personnel en dehors des heures de cours.**

**Les élèves du Conservatoire s'engagent à ne participer à aucun spectacle amateur ou professionnel sans y avoir été expressément autorisés par les responsables pédagogiques.**

## **MODALITÉS D'INSCRIPTION À L'EXAMEN D'ENTRÉE 2020**

### **FORMATION PRE PROFESSIONNELLE – CPES en préfiguration / CEPI**

**Tous les candidats, d'ici mardi 25 août 2020, doivent transmettre au Conservatoire, 6 chemin de Gordes - 38 100 Grenoble / [conservatoire.info@conservatoire-grenoble.fr](mailto:conservatoire.info@conservatoire-grenoble.fr) une lettre de motivation en précisant leurs coordonnées (nom, prénom, adresse, mail et téléphone) et un curriculum vitae détaillé en format numérique ou papier faisant apparaître le parcours de formation générale et théâtrale du candidat, ses expériences théâtrales et, éventuellement, ses études dans d'autres disciplines artistiques.**

Les candidats doivent pouvoir justifier d'une des conditions de formation préalable suivantes :

- Au moins une année de pratique théâtrale (3 heures hebdomadaires minimales) au sein d'un conservatoire, d'un cours de théâtre ou d'un atelier de formation dispensé par une compagnie théâtrale.
- Au moins deux années d'une option d'un lycée ou d'un atelier de pratique à l'université.
- 99 heures de pratiques cumulées à l'occasion de stages de formation théâtrale dispensés dans une école, un cours ou une compagnie, hors stages de théâtre pour enfants (- de 15 ans).

NB : Les ateliers-théâtre pour enfants (- de 15 ans), les ateliers proposés par les collèges ou les écoles élémentaires ne peuvent pas être pris en compte.

Les candidats dont le dossier aura été retenu seront invités à suivre les épreuves d'admissibilité. Les candidats ne recevront pas de convocation.

Les horaires de passages seront affichés au Conservatoire et sur le site [www.conservatoire-grenoble.fr](http://www.conservatoire-grenoble.fr) à partir du vendredi 28 août à 14h00.

## **ADMISSIBILITÉ : mardi 1<sup>er</sup> septembre**

Les candidats auront préparé :

- 1) **Une scène dialoguée**, d'une durée de 2 à 4 minutes maximum, à choisir parmi **des auteurs classiques ou contemporains, français ou étrangers**, pour exemple : Shakespeare, Molière, Racine, Corneille, Marivaux, Hugo, Musset, Feydeau, Claudel, Ibsen, Tchekhov, Brecht, Koltès, Levin, Olivier Py, Novarina, Minyana, Durringer, Lagarce, Pommerat, Malone, Dea Loher, Martin Crimp, Lars Nören, Edward Bond, Howard Barker, Sarah Kane, Denis Kelly, Wajdi Mouawad, Laurent Gaudé, Marius Von Mayenburg, Angelica Liddell, Alexandra Badéa, Claudine Galéa, Falk Richter, Rémi de Vos...

**Afin de répondre aux normes sanitaires liées au COVID, les scènes seront travaillées et jouées en mettant 1m50 de distance entre les deux partenaires.**

- 2) **Un monologue de théâtre** d'une durée de 3 minutes maximum
- 3) **Un parcours libre** d'une durée de 3 minutes maximum (poème, extrait de roman, chanson a capella, parcours corporel..., exceptée une scène avec réplique)

Les candidats n'ayant pas appris leurs textes par cœur seront éliminés d'office.

Pour les scènes dialoguées, les candidats viendront avec la personne leur donnant la réplique.

L'audition sera suivie d'un entretien avec le jury portant sur les motivations du candidat.

**En cas de restriction vis à vis des contraintes sanitaires liées au COVID, seuls les monologues et les parcours libres seront entendus. Dans ce cas, les candidats seront prévenus le vendredi 28 août.**

**Affichage des résultats de l'admissibilité : mardi 1<sup>er</sup> septembre à 17h00**

**STAGE D'ADMISSION : mardi 1<sup>er</sup> septembre de 18h à 21h**

**Affichage des résultats de l'admission : vendredi 4 septembre à 14h00**

**Début des cours pour les candidats admis : lundi 14 septembre 2020**